

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1 jour - 07:00 heures

Tarif

220.00 € HT soit 264.00 € TTC par participant

Public

Toute personne utilisant un harnais pour effectuer un travail en hauteur

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Partie théorique (3h30) animée à l'aide de moyens audiovisuels.

Travail de groupe à l'aide d'un manuel remis à chaque stagiaire.

Étude de notices d'utilisation.

Mise en situation pratique (3h30) avec examen en continu.

Salle de formation équipée.

Profil de l'intervenant

Formateur-expert en travail en hauteur qualifié.

Informations complémentaires

Les stagiaires doivent obligatoirement être munis des Équipements de Protection Individuelle suivants :

- ✓ Casque Antichoc EN397 / EN12492
- ✓ Harnais antichute EN361
- ✓ Longe antichute EN355 / EN 360
- ✓ Connecteurs EN 362
- ✓ Chariot Antichute EN 353-1
- ✓ Chaussures de sécurité
- ✓ Gants
- ✓ Tenue de travail

Objectif professionnel

Obtenir la délivrance de l'autorisation au port du harnais antichute

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

À l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur **sur site équipé** (ligne de vie, point fixe)
- Utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en toute sécurité

Contenu

Contexte réglementaire

Caractéristiques des équipements de protection collective contre les chutes de hauteur

Caractéristiques des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Vérification et réglage du harnais

Applications pratiques avec examen en continu

Critères et modalités d'évaluation

Évaluation théorique sous forme d'un QCM.

Évaluation pratique avec notation à partir d'une grille de compétences.

Avis sur la délivrance d'une autorisation pour le port du harnais antichute.

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire